



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de BRIGNOLES
Bureau de l'Ingénierie Territoriale**

Joëlle FLACHET
Réfèrent territoire CC Coeur du Var
Chargé suivi environnement

Brignoles, le 5 octobre 2021

Le Sous-Préfet de BRIGNOLES

aux

Membres titulaires de la CSS
Liste de destinataires in fine

OBJET : Commission de Suivi de Site Titanobel Mazaugues

La commission de suivi de site (CSS) ayant à connaître de l'activité de Titanobel Mazaugues, se réunira cette année, le **Mardi 19 Octobre 2021 à 09 h 30, en Sous-Préfecture de Brignoles, Salle Erignac.**

L'ordre du jour des travaux de cette commission développera les points suivants :

- Quorum
- Approbation du Compte rendu de la CSS du 13 janvier 2020
- Formalité administrative - désignation du bureau : collège « collectivités », « exploitants » et « salariés ».
- Bilan annuel des activités du site de Titanobel depuis la dernière CSS
- Bilan de l'inspection des installations classées depuis dernière réunion
- Questions diverses.

Je vous serais obligé de bien vouloir y participer ou de vous y faire représenter. Toutefois, et compte tenu de la situation sanitaire, je vous précise que les places en présentiel sont limitées et que l'inscription est obligatoire. Afin de limiter le nombre de personnes en présentiel, je vous demande que chaque entité (par collège) ne soit représentée que par les titulaires ou leurs suppléants. Je vous précise par ailleurs que le port du masque sera obligatoire tout au long de la commission.

Je vous remercie de confirmer votre présence auprès du Cypres par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 00. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Charbel ABOUD

Liste des destinataires : membres titulaires Arrêté Préfectoral octobre 2021 en cours de signature

Présidence	
✓ Préfecture du Var	Monsieur le Préfet ou le Sous-Préfet de Brignoles
Collège Administrations de l'état	
✓ Préfecture du Var	Monsieur le Préfet ou le Sous-Préfet de Brignoles
✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA	Madame la Directrice ou son représentant
✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	Monsieur le Délégué départemental ou son représentant
✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM)	Monsieur le Directeur départemental ou son représentant
✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Monsieur le Chef du service ou son représentant
✓ Direction Régionale Économie Emploi Travail et Solidarités (DREETS)	Monsieur le Directeur régional ou son représentant
✓ Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC)	Monsieur le Chef du service ou son représentant
Collège des collectivités territoriales	
✓ Commune de Mazaugues	Monsieur Jean BONHOMME, adjoint au maire
✓ Commune de Mazaugues	Madame Martine GONTIER, conseillère municipale
✓ Commune de La Roquebrussanne	Monsieur Ludovic ODRAT, conseiller municipal
✓ Commune de La Roquebrussanne	Madame Claudine VIDAL, adjointe au maire
✓ Commune de La Celle	Monsieur Alain BÉUF, adjoint au maire
✓ Commune de Tourves	Monsieur Jacques RECOUS, conseiller municipal
Collège exploitant	
✓ TITANOBEL	Monsieur Brahim SOUSSI, Directeur explosifs France
✓ TITANOBEL	Monsieur Jérôme PAITREAU, Directeur HSE
Collège salariés	
✓ TITANOBEL	Madame Vanessa DUMONT, Chef de dépôt
Collège des riverains	
✓ Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement (AVSANE)	Monsieur Claude DUVAL Monsieur Gilles DANGEARD Monsieur Patrick GUILLO
✓ Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA)	Monsieur Gilbert DELPLANQUE Monsieur René HIROUX Monsieur Daniel BELTRANDO
Personne qualifiée	
✓ Association Cyprès	Monsieur le Directeur ou son représentant

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de l'établissement Titanobel - Commune de Mazaugues

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collègue

donne pouvoir à

représentant de

du collègue

à l'effet:

de me représenter et de voter à :

*la Commission de Suivi de Site de TITANOBEI
Mardi 19 Octobre 2021 à 09 h 30, en Sous-Préfecture, Salle Erignac*

Fait le :

Signature :